

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE6^{ème} séance de l'année 2017

Vendredi 17 novembre 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.11.06/473

**Approbation du Compte Rendu Financier
de la SEMAG dans le cadre de la
« Requalification et à la dynamisation
des zones d'activités économiques de
Petit-Pérou et Dugazon de Bourgogne »
pour l'année 2016**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 17 novembre, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, 1^{er} Vice-Président, le Président, Monsieur Eric JALTON, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 7 novembre 2017.

Présents : 26**Vice-Présidents**

M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BRENT	8 ^{ème} Vice-Président
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Corinne	PETRO

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
M. Georges	BERGINA
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Audry	CORNANO
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
M. José	GUIOLET
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE
Mme Solange	LEBLANC
M. Maurice	LORQUIN
M. Alix	NABAJOTH
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Ketty	WALPO
Mme Nadège	THEOPHILE
M. Denis	BERNADOTTE
M. William	SURDIN

Excusés représentés : 3**Autres Conseillers Communautaires :**

Mme Juliana FENGAROL
Procurator à Mme Suzelle SEVILLE
M. Jocelyn LEREMON
Procurator à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS
M. Jean-Charles SAGET
Procurator à M. José GUIOLET

Excusés non représentés : 13**Le Président :**

M. Eric JALTON

Vice-Présidents :

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)
Mme Murielle JABES (7^{ème} Vice-Présidente)
Mme Maguy CELIGNY (9^{ème} Vice-Présidente)
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13^{ème} Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
Mme Marie-Camille MOUNIEN
Mme Lyliane PIQUION
Mme Alberta ALBERI
M. Max CELIGNY
M. Justin DESSOUT
M. Michel RINÇON
Mme Francesca FAITHFUL

Absents : 8**Vice-Présidents :**

MM. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE
M. Jean-Luc CELIGNY
M. Chazy CIRANY
M. Harry DURIMEL
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN

COURRIER ARRIVÉ LE

28 NOV. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU** les dispositions du Code des Marchés publics ;
- VU** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du Conseil communautaire de CAP Excellence en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2016.11.11/353 du Conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant la définition de l'intérêt communautaire de la communauté d'Agglomération CAP Excellence de la politique locale du commerce ;
- VU** la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président ;

Considérant le rapport du Président ;

Après avoir pris connaissance du Compte Rendu Financier de la « *Requalification et la dynamisation des zones d'activités économiques de Petit-Pérou et Dugazon de Bourgogne* » pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1– D'approuver le Compte Rendu Financier de la « *Requalification et la dynamisation des zones d'activités économiques de Petit-Pérou et Dugazon de Bourgogne* » pour l'année 2016.

ARTICLE 2 – D'approuver le bilan financier prévisionnel de l'opération au 31 décembre 2016 ci-après :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
	TTC	Participation de CAP Excellence	TTC
Travaux	372 956 (370 599 + 2 357)	Avance prévue à la convention de mandat	23 636
Etudes	49 330		
Frais divers	17 729	Règlement de prestations	106 951
Frais de gestion	136 258,29		
TOTAL	576 272	TOTAL	130 587

ARTICLE 3 – D'approuver l'échéancier de participation de Cap Excellence ci-après au titre de l'opération précité :

Participation CAP Excellence	TTC	Cumul à fin (€)					
		2015	2016	2017	2018	2019	2020
	13 696 000€	0	131 000	645 470	6 000 000	6 000 000	919 530

ARTICLE 4 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 5 – Le Président, le Directeur Général, de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, Madame le Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Directeur Général de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe (SEMAG) ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de la Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

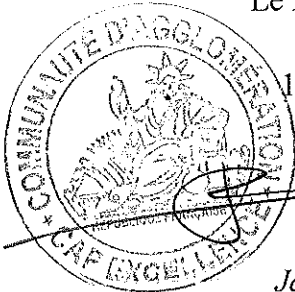
Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le

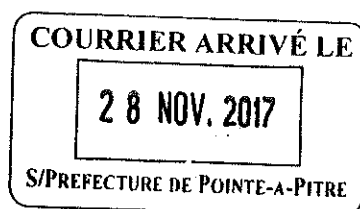
Po Le Président empêché

Le Président de séance

1^{er} Vice-Président



Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Directeur Général de SEMAG, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 28 NOV. 2017